

PROCÈS-VERBAL N° 2 DE LA SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 11 MAI 2022, 20H00, À BALLAIGUES, CENTRE VILLAGEOIS

Présidence : Mme Lauranne Bréchon, vice-présidente

Présents : Mmes et MM. les délégués : Jennifer Grandchamp, Frédéric Guillaume, Thomas Maillefer, Guylène Besson, Lucas Wettstein, Morgan Jolliet, Céline Barrault, Stéphane Boulaz, Céline Dutoit, Rosemay Christen, Dominique Affolter, Jonas Bürdel, Jessica Von Büren, Isuf Gecaj, Yves Mouquin, Sarah Clot, Line-Claude Magnenat, Baris Alev, Maurizio Rocca, Etienne Favez, Stéphane Costantini, Véronique Dupraz-Rutz, Caroline Paccaud

Mme Marie Bader et MM. Raymond Durussel, Daniel Guignard et Christophe Vallotton sont excusés et remplacés.

MM. Jean-Luc Conod et Frédéric Jean-Fréville Laforge sont excusés et non remplacés.

Mmes et MM. les membres du Comité de direction : Christian Nyffenegger, Muriel Vuagniaux, Isabelle Viatte, Vincent Stern, Daniela Grandjean, Etienne Candaux, Nicolas Mezenen, Luc-Olivier Stramke et Claude Languetin.

M. Roger Dupertuis-dit-Neveux est excusé.

Ordre du jour :

1. Appel ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2021 à Vallorbe ;
4. Assermentations si nécessaire ;
5. Correspondance ;
6. Rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de l'étude du préavis 01-2022 « Rapport de gestion et des comptes de l'année 2021 » ;
7. Communications du Comité de direction ;
8. Motions, postulats, interpellations, etc. ;
9. Divers ;
10. Elections statutaires.

Mme Bréchon adresse une cordiale bienvenue à chacun et ouvre la séance à 20h03, elle présente l'Association aux nouveaux membres.

1. APPEL

Avec 24 délégués présents, le quorum est largement atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2021 À VALLORBE

Le procès-verbal a été adressé préalablement à tous les membres et n'est donc pas lu en séance. Mme Bréchon ouvre la discussion et demande s'il y a des remarques au sujet de ce dernier. M. Mouquin précise qu'il n'est pas mentionné dans la liste des présents, il demande à y être rajouté.

La parole n'est pas demandée et le procès-verbal est mis au vote. Il est adopté à la majorité et 1 abstention avec remerciements à son auteur.

4. ASSERMENTATIONS SI NÉCESSAIRE

Mme Bréchon donne lecture de la promesse légale. A l'appel de son nom, Mme Isabelle Viatte promet d'administrer avec fidélité et impartialité les biens communaux et est régulièrement installée par Mme la vice-présidente.

Mme Bréchon donne lecture de la promesse légale. A l'appel de leur nom, Mme Rosemay Christen et M. Frédéric Guillaume promettent d'être fidèles aux constitutions fédérale et cantonale et sont régulièrement installés par Mme la vice-présidente.

5. CORRESPONDANCE

Le bureau a reçu quelques correspondances depuis le début de cette législature :

- ❖ Courrier du 19 janvier 2022 de M. Nils Monbaron, syndic de Romainmôtier-Envy qui a déposé une motion concernant la construction d'un nouveau bâtiment scolaire dans le Vallon du Nozon. Dans ce courrier, il demande la mise en place d'une séance extraordinaire du Conseil intercommunal. Il a été décidé de répondre en date du 4 février 2022 qu'actuellement il n'y a pas lieu de convoquer le Conseil pour une séance extraordinaire étant donné que le projet de construction n'en est qu'à ses débuts.
- ❖ Courriel de M. Durussel du 1^{er} mai 2022 dans lequel il annonce sa démission du Conseil communal de Ballaigues et, de ce fait, de l'Association scolaire.

6. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS 01-2022 « RAPPORT DE GESTION ET DES COMPTES DE L'ANNÉE 2021 »

Mme Bréchon donne la parole à M. Maillefer pour la lecture du rapport de la COGEF.

La vice-présidente ouvre la discussion sur le rapport de gestion du Comité de direction.

La parole n'est pas demandée et elle clôt la discussion.

La vice-présidente ouvre la discussion sur les comptes 2021 :

Page 1 : pas de question

Pages 2 « Charges et revenus par fonction » : pas de question

Page 3 « Charges par nature » : pas de questions

Page 4 « Bilan 2021 » . M. Alev Baris demande si l'écriture 9100.10 est juste un jeu d'écriture. M. Maillefer lui répond qu'à son avis, il s'agit de mouvements qui sont fait durant l'année via la caisse.

Page 5 « Répartition par commune » : pas de questions

Page 6 « Répartition Transports par commune » : pas de questions

Page 7 : « Quote-part de l'engagement des communes » : pas de questions

Page 8 : « Prix des locations scolaire » : pas de questions

Page 9 : « Tableau des investissements » : pas de questions

Page 10 : « Effectifs par commune » : pas de questions

Mme Bréchon clôt la discussion et lit les conclusions du rapport.

Le Comité de direction de l'AscoVaBaNo vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL (CI) DE L'ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE VALLORBE, BALLAIGUES, VALLON DU NOZON (ASCOVABANO)

- Vu le rapport du Comité de direction concernant la gestion et les comptes de l'année 2021 ;
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de l'étudier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE :

1. Le rapport de gestion est adopté.
2. Les comptes intercommunaux de l'exercice 2021 sont acceptés tels que présentés.
3. Il est donné décharge au Comité de direction de sa gestion pour l'année 2021.

A l'unanimité, les délégués décident d'accepter le préavis et le rapport de gestion, les comptes 2021 et le rapport de la COGEF.

Mme Bréchon remercie chaleureusement les membres de la COGEF, le boursier ainsi que tous les intervenants pour leur précieux travail.

7. COMMUNICATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

Mme Bréchon donne la parole au Comité de direction.

M. Languetin remercie le Conseil intercommunal pour la confiance témoignée par rapport à la gestion de l'établissement scolaire. Il en profite également pour remercier M. César Boulaz qui a pris la décision de se retirer du Comité de direction pour des raisons personnelles, il souhaite la bienvenue à sa remplaçante, Mme Isabelle Viatte, municipale à Bretonnières.

Il donne la parole aux membres des différentes Commissions.

Activités parascolaires (Mme Vuagniaux et M. Dupertuis)

Lors de la dernière séance, Mme Dutoit avait interpellé le Comité de direction en demandant si des activités pouvaient être proposées aux enfants de Vallorbe durant la pause de midi. Mme Vuagniaux l'informe qu'elle s'est renseignée en octobre 2021 auprès de M. Daniel Rosetti, doyen. Ce dernier indiquait que les activités étaient suspendues pour cause de Covid-19 et qu'elles reprendraient idéalement avant les vacances de Pâques en lui donnant le détail de toutes les activités à savoir du Hockey sur terre, le mur de grimpe, accès à la bibliothèque scolaire, etc. Un second contact avec M. Rosetti a été pris tout début mai de cette année et ce dernier confirmait que les activités n'ont pas pu reprendre comme prévu et qu'il était trop tard pour les mettre en place étant donné que les élèves de 10^e vont partir en camps et les élèves de 11^e sont en examens.

Il a cependant garanti que si la situation sanitaire le permet, ces activités reprendront à la prochaine rentrée scolaire. Il a également été demandé de mentionner ces activités sur le site internet de l'établissement scolaire étant donné que l'Association n'a pas encore son site internet.

Pour donner suite à la demande d'une maman qui parlait en son nom ainsi qu'au nom d'autres parents afin d'avoir des devoirs surveillés à Vaulion, un sondage a été réalisé auprès des élèves de 3 à 8P, il en ressort que sur 17 coupons retournés par les parents qui manifestent un intérêt à inscrire leur enfant, seuls treize concernaient les trois jours. Mme Vuagniaux a donc pris l'initiative de rappeler personnellement ces treize parents et seulement six ont confirmé par oral que dès qu'ils auraient les bulletins d'inscription ils inscriraient leur enfant, chose qui a été faite. Cependant, seulement deux enfants (deux frères) se sont inscrits. Dès lors, lors de sa séance du 30 mars 2022, le Comité de direction a décidé de ne pas ouvrir de groupe pour le moment à Vaulion.

Bâtiments (M. Nyffenegger et M. Candaux)

M. Nyffenegger explique qu'à la demande du Canton, toutes les écoles devaient passer par des écrans numériques, un préavis a donc été établi et il a été décidé de mandater la société PWS Cardinaux pour effectuer les travaux. A ce jour, presque tous les écrans ont été posés à la satisfaction des enseignants et des élèves.

En ce qui concerne la future construction scolaire, une étude de faisabilité est en cours auprès de la société IEC. Un retour de cette dernière devrait nous parvenir avant l'été 2022. Pour rappel, trois sites ont été retenus et cette étude déterminera sur quel site il sera plus judicieux de recevoir cette construction scolaire. La commission Bâtiment du Comité de direction informera le Conseil intercommunal du résultat de cette étude en temps voulu.

Transports (M. Mezenen et Mme Viatte)

M. Mezenen prend la parole, il informe qu'au vu de la demande, la demi-tournée mise en place à la rue de Lausanne à Vallorbe sera reconduite pour la prochaine année scolaire et sera réévaluée par la suite en fonction de la demande et de la démographie.

En ce qui concerne les nouveaux horaires mis en place le 13 décembre 2021, il y a eu passablement de modifications dues aux changements des horaires CFF et l'adaptation des bus CarPostal. A la grande surprise de la Commission, il y a eu très peu de problèmes quant à cette organisation et il tient à remercier chaleureusement Mme Martine Fahrni, répondante des transports scolaires pour son énorme travail.

Plusieurs courriers ont été envoyés pour des indisciplines dans les bus. De plus, à quelques reprises, des chauffeurs ont oublié de s'arrêter à certains arrêts. M. Mezenen remercie la société Audemars pour sa réactivité à mettre à disposition un véhicule et un chauffeur afin de régler le problème.

La Commission Transports s'est réunie dernièrement avec M. Ponnaz et Mme Fahrni afin d'analyser la prochaine rentrée scolaire. Selon les annonces des CFF, il n'y a pas de grands changements à part peut-être 4 à 5 minutes selon certains horaires. Il a également été étudié la desserte du Day à Vallorbe à la suite de la construction de la nouvelle gare et les modifications des lignes de bus avec CarPostal afin de savoir s'il y a des possibilités de travailler avec ces lignes. Malheureusement, actuellement il n'y a que très peu d'horaires qui pourrait arranger les élèves. Il est décidé de se laisser du temps et voir comment elles seront utilisées dans le temps et si elles sont maintenues avant de commencer à avoir des réflexions avec CarPostal pour peut-être trouver des arrangements entre les dessertes en place et les écoles.

Restaurants scolaires (Mme Grandjean et M. Stern)

M. Stern informe de la mise en place d'un nouveau système de gestion des restaurants scolaires et des devoirs surveillés avec une application qui se nomme MonPortail. Les parents devront, par le biais de cette application, créer un accès qui leur permettra, dès le mois d'août, d'inscrire leur enfant aux restaurants scolaire et/ou aux devoirs surveillés et ainsi gérer les absences, les jours de présence et le paiement des prestations par un système de paiement à l'avance. Le système de facturation au forfait actuellement utilisé disparaîtra et laissera place à un système de coût effectif. Les règlements concernant cette application sont en cours d'élaboration.

M. Languetin remercie tous ses collègues pour leur engagement au quotidien, il remercie également tous les collaborateurs de l'association pour leur travail.

8. MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS, ETC.

Néant.

9. DIVERS

La vice-présidente donne la parole.

Mme Dutoit prend la parole et explique qu'une maman du Vallon du Nozon s'est inquiétée, lors du changement d'horaires du 13 décembre 2021, de la trop longue attente à la pause de midi à Vaulion, elle demande la possibilité d'organiser quelque chose pour ces enfants durant cette attente en mentionnant que les 5 et 6P ont une pause de 2h30 contre 1h40 pour le 7-8P. Mme Brechbühl, parent et membre du CET a lancé un sondage auprès de tous les parents de la région pour lequel il y a eu une cinquantaine de réponses. Ce sondage a été établi avec plusieurs questions qui sont :

1. Trouvez-vous la pause de midi trop longue ? 46 oui et 11 non.
2. Je serais favorable à ce que mon enfant ait une période supplémentaire à midi et qui serait compensée à un autre moment dans la semaine (un jour de congé ou finir plus tôt) : 47 pour et 11 contre.
3. J'aimerais que mon enfant puisse s'inscrire à une activité facultative (sport ou autre) durant la pause de midi : 60 pour et 1 contre.

Un autre sondage demandait quelles activités pourraient être mises en place à Vaulion et selon les réponses données, les activités qui ressortent le plus sont du sport, de la prise en charge au niveau scolaire (devoirs surveillés), du soutien scolaire, du football, du skateboard, de la lecture, de la musique, de la marche, jouer dehors, un chœur, du bricolage, des promenades, du yoga, du dessin, etc.

Le Conseil d'établissement étudiera ces propositions lors de sa séance du mois de juin 2022 au cours de laquelle Mme Brechbühl expliquera la situation aux autres membres. Le Conseil d'établissement décidera de la suite à donner à ce sondage et il remontra l'information au Comité de direction en tout cas pour la proposition d'activités. Mme Dutoit est d'accord avec le principe, mais elle tenait à ce que l'information arrive au Conseil intercommunal pour une question financière le jour où quelque chose devra être mis en place.

Au niveau des transports, Mme Brechbühl se demandait s'il y avait un moyen de discuter avec CarPostal pour savoir si des solutions pouvaient être mises en place. Mme Dutoit avait entendu que les trains allaient fonctionner toutes les demi-heures entre Vallorbe et Lausanne avec un arrêt à Croy et que s'il y a plus de trains cela voudrait dire qu'il y aurait plus de bus aussi. M. Mezenen lui répond que c'est Mme Fahrni qui a eu les contacts avec CarPostal et les CFF et la dernière information des CFF et qu'au moment de la mise en route de la gare du Day ce n'est pas un train supplémentaire qui va arriver, mais un train qui se dédouble en gare du Day et une partie du train ira sur Vallorbe quand l'autre partie du train ira sur la Vallée de Joux. En ce qui concerne la discussion avec CarPostal, le problème sera financier, car actuellement, il s'agit des horaires de ligne avec une partie prise en charge par l'Association. S'il était décidé d'ajouter une course supplémentaire, cette dernière serait entièrement à la charge de l'AscoVaBaNo. Mme Dutoit réagit en ajoutant que 2h30 de pause pour des enfants de 10 ans, c'est beaucoup trop et qu'il faut se poser les bonnes questions.

La question du harcèlement scolaire est également présente car avec 2h30 de pause il peut se passer beaucoup de choses, même avec la présence d'adultes. L'école de Vallorbe a la volonté de mettre en place la méthode Pikas qui consiste en une série d'entretiens individuels avec les élèves ayant pris part au harcèlement et au cours desquels on recherche avec eux ce qu'ils pourraient eux-mêmes mettre en œuvre pour que le harcèlement cesse.

Mme Dutoit craint la lenteur par rapport à la mise en place de tout cela, car le Conseil d'établissement se rencontre en juin et il ne se passera pas grand-chose avant septembre en ce qui concerne les transports et elle entend bien que M. Rosetti n'a rien pu mettre en place à cause du Covid-19, mais elle trouve cette excuse légère, car cela n'empêche pas les enfants d'aller à la bibliothèque. Elle voudrait trouver un moyen d'activer les choses afin de ne pas perdre de temps.

M. Stern explique que dans l'organisation, les 5 et 6P à Vaulion doivent normalement rentrer à midi. Cependant, la proposition est faite aux parents de pouvoir profiter de la cantine scolaire dans l'idée de décharger l'UAPE de Romainmôtier-Envy. A l'UAPE, les parents sont obligés de payer pour midi plus soit le matin, soit le soir.

Pour les enfants qui n'ont besoin que d'une garde à midi cela fait cher, d'où la proposition de bénéficier du restaurant scolaire. M. Stern ajoute que les parents sont conscients que les enfants ont une très longue pause à midi. Mme Dutoit parle également des 7 et 8P car ces derniers finissent généralement de manger en trente minutes et qu'il leur reste plus d'une heure de pause à ne rien faire.

M. Languetin ajoute qu'au niveau des transports, l'Association essaie de faire au mieux en s'accordant avec les horaires des CFF, des doublures ont été mises en place également, mais qui ne change pas la problématique de midi. Il ajoute que les propositions d'activités seront étudiées, mais qu'il est très difficile de faire « à la carte » selon les désirs de chaque parent.

Mme Dutoit propose la mise en place de devoirs surveillés à midi ainsi qu'une ou deux activités sur la semaine. Mme Bréchon conclut en disant que le CODIR fait énormément de choses et qu'il est ouvert à toutes propositions et à travailler ensemble.

Mme Dutoit s'interroge également sur le fait qu'il y a, ce semestre, une classe de VP avec trente élèves à la suite de 6 passages de VG à VP, ce qu'elle trouve énorme. Mme Vuagniaux propose que Mme Brechbühl pose la question à M. Ponnaz, directeur, lors de la séance du Conseil d'établissement du mois de juin. M. Nyffenegger répond que le Comité de direction est totalement au courant de cette situation, mais que la partie pédagogique est entre les mains de la direction des écoles ainsi que le Canton. M. Mouquin ajoute qu'au-delà de la partie financière, il y a la question des locaux qui se pose.

Mme Céline Barrault de Croy ne comprend pas l'envie des parents de faire les devoirs surveillés à Vaulion durant la pause de midi, car apparemment, c'est ce qu'ils font déjà. Mme Vuagniaux explique que pour les 5 et 6P la surveillante propose durant 20 à 30 minutes aux élèves de faire leurs devoirs, mais elle ne peut pas les obliger et certains parents ont déjà mentionné qu'ils ne sont pas d'accord que leur enfant fasse les devoirs pendant la pause de midi, cette pause étant consacrée à faire une coupure. Pour ceux qui ne veulent pas faire leurs devoirs, ils ont la possibilité de faire un bricolage ou un dessin, il existe également un partenariat avec la bibliothèque de Vallorbe où tous les mois ou tous les deux mois, la surveillante va chercher un stock de livres adaptés à l'âge des enfants. Mme Vuagniaux a également acheté des jeux de société. Pour les enfants qui décident de faire leurs devoirs, on ne peut pas parler de devoirs surveillés à proprement parlé, cependant la surveillante maîtrise très bien le sujet, car elle est également surveillante pour les devoirs surveillés à Vallorbe. Elle ajoute que durant les devoirs surveillés officiels de fin de journée à Vallorbe, les groupes ne dépassent pas six élèves alors que durant la pause de midi à Vaulion, les enfants sont plus nombreux et de ce fait, il y a plus de bruit et la surveillante ne peut pas obliger tous les élèves à faire le silence, car ce n'est pas dédié exclusivement aux devoirs. Elle ne sait pas s'il y aura plus d'inscriptions étant donné que le sondage qui a été lancé à Vaulion était pour les 3 à 8P comme l'exige la loi et durant la pause de midi cela ne concernerait que les 5 et 6P soit une dizaine d'enfants par jour.

Mme Clot remercie le CODIR pour la doublure de la rue de Lausanne, elle demande également si des travaux sont prévus au cours de cette législature dans la salle de gymnastique du Simplon. M. Nyffenegger lui répond que non. M. Costantini ajoute que l'entier de l'éclairage a été changé et que lors de la prochaine législature, un lifting complet du bâtiment sera fait. Actuellement, le travail de la Commission Bâtiments se porte essentiellement sur la nouvelle construction dans le Vallon du Nozon.

10. ELECTIONS STATUTAIRES

La vice-présidente propose aux membres du Conseil de suivre la Loi sur les communes qui dit :

Art. 11

¹ Le président, le ou les vice-présidents et le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret ; les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second.

² En cas d'égalité de suffrage, le sort décide.

³ Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

Les membres du Conseil étant d'accord, les élections peuvent commencer.

a. Election du président

M. Stéphane Costantini prend la parole propose Mme Lauranne Bréchon. Mme Bréchon est candidate. Il n'y a pas d'autre proposition.

Mme Bréchon est élue par acclamation.

b. Election du vice-président

Mme Céline Dutoit est candidate, il n'y a pas d'autre proposition.

Mme Dutoit est élue par acclamation.

c. Scrutateurs

Mme Paccaud et M. Mouquin sont élus par acclamation.

d. Scrutateurs suppléants

M. Affolter et Mme Clot sont élus par acclamation.

e. Commission de gestion et des finances

MM. Stéphane Costantini, Thomas Maillefer M. Daniel Guignard acceptent un nouveau mandat. Ils sont élus par acclamation.

MM. Morgan Jolliet et Yves Mouquin acceptent.

Ces élections sont terminées.

Pour rappel, la prochaine séance d'automne (budget 2023) aura lieu le mercredi 21 septembre 2022 à 20h00 à Vallorbe.

M. Nyffenegger invite les délégués à partager le verre de l'amitié, offert par l'AscoVaBaNo.

La vice-présidente remercie les délégués présents pour la bonne tenue des débats.

La parole n'est plus demandée et la présidente clôt la séance à 21h25.

La vice-présidente :



Lauranne Bréchon



La secrétaire :



Magali Bueche



